

# NEW DEAL :

## Point d'étape

Pau, le 17 juin 2022

Le projet New Deal initié par la Direction continue d'avancer, des accords ont été signés récemment tandis que d'autres négociations ont été ouvertes dès cette semaine.

Nous vous proposons donc un point d'étape pour situer où en sont les négociations :

### Ce qui a été signé :

- Les accords "égalité professionnelle" et "insertion des travailleurs handicapés" ont été reconduits.
- L'accord participation a été signé la semaine dernière et s'étend désormais à l'ensemble du groupe Teréga.
- L'accord d'intéressement a été signé cette semaine, si la structure d'objectifs différents en fonction des services et directions a été maintenue, désormais et à la demande de FO chaque salarié percevra le même intéressement (proratisé au temps de présence). De plus l'enveloppe d'intéressement a été étendue de plus de 300 euros, soit une progression de près de 20%.

### Négociation en cours - Organisations et Rythmes de Travail :

Le premier rendez-vous de négociation a eu lieu hier, le 16 juin. En préambule, nous avons rappelé que l'accord actuel sur le temps de travail, dont FO, signataire dès l'origine, a été la cheville ouvrière, faisait l'unanimité auprès des salariés du groupe, même si certains dispositifs ne sont aujourd'hui plus en conformité avec les évolutions du code du travail.

La Direction a présenté aux OS ses propositions :

- Pour les OETAM à l'horaire fixe, mise en place d'une annualisation du temps de travail. FO s'est fermement positionnée contre l'annualisation, car si ce modèle permet effectivement de la flexibilité dans l'organisation du temps de travail, cette flexibilité se fait exclusivement dans l'intérêt de l'employeur et sans vraie contrepartie pour les salariés. Non seulement cela ne favorise pas les équilibres vie personnelle / vie professionnelle, mais en plus l'annualisation vient neutraliser les heures supplémentaires ce qui fait qu'il n'y a même pas de compensation financière. Il n'y a pas non plus vraiment de garde-fous selon nous. De plus, au vu des plans de charge actuels et de leur nature, l'annualisation du temps de travail ne résoudra pas les problématiques de surcharge récurrentes tout au long de l'année.

- Mise en place d'un compteur simplifié de récupérations. Cela permettrait de réunir sous un seul compteur les récupérations RDT, intempéries, heures d'astreintes et heures supplémentaires etc. et d'harmoniser leur fonctionnement. Nous sommes assez favorable à un tel mécanisme qui peut simplifier la gestion de ces heures de récupération, et peut-être ouvrir la possibilité de prendre ces heures à l'unité plutôt que par demi-journée.

- Passage au forfait jour pour les cadres : Proposition initiale de 202 jours travaillés par an pour une revalorisation salariale de 3,5%, avec la possibilité de se faire rémunérer des repos non pris. Pour FO c'est à la fois trop et trop peu. Trop de jours travaillés comparés à ce qui se fait actuellement (en moyenne 192j / an) avec aujourd'hui un fort degré d'adhésion et d'engagement des salariés, et une revalorisation salariale en deçà des attentes par rapport au surcroît d'implication attendu de ce personnel via cette organisation du travail. Par ailleurs, il nous semble important de distinguer le personnel travaillant sur des sites à horaires fixes, notamment les encadrants, qui factuellement de par leurs fonctions ne bénéficieront pas de la souplesse apportée par le forfait jour.

Nous ne fermons pas la porte, mais la proposition en l'état n'est pas acceptable.

Si nos échanges doivent aboutir à un accord, nous souhaitons également dans un premier temps que la convention de forfait jour soit réversible, que les salariés qui finalement n'y trouveraient pas leur compte puissent revenir aux dispositions actuelles sur le temps de travail. De plus selon nous, ce déploiement doit être progressif et ne doit concerner que les cadres dont les classifications et les fonctions sont synonymes d'autonomie.

FO fera des propositions concrètes gagnant-gagnant.

### Pouvoir d'achat :

Nous n'avons toujours pas abandonné ce sujet. Suite à notre lettre ouverte, la Direction s'est engagée à prendre des mesures dès le mois de juin, nous allons donc de nouveau solliciter la Direction sur ce sujet dès la semaine prochaine afin que soient enclenchés des dispositions en faveur du pouvoir d'achat des salariés de Teréga, qui devront concerner l'ensemble du personnel.

Votre délégation FO Teréga pour ces négociations : Sofiane Mokhtari, Patrick Mathieu, Philippe Gil.

Abonnez vous à notre newsletter sur [www.foterega.fr](http://www.foterega.fr)